

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 04649

Numéro SIREN : 499 946 630

Nom ou dénomination : AZERGO

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2021 sous le numéro de dépôt A2021/033173

**AZERGO**  
Société par actions simplifiée au capital de 601.400 €  
Siège social : Vourles (69390) - 8 rue des mûriers ZA des Plattes  
499 946 630 RCS Lyon

---

**DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES**  
**EN DATE DU 21 JUILLET 2021**

**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un juillet,

**LES SOUSSIGNEES :**

- **Brigood**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé à Vourles (69390) - 8 rue des mûriers ZA des Plattes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 891 171 902 RCS Lyon, représentée par son président, OGREZA, elle-même représentée par Monsieur Nicolas Pfennig dûment habilité aux fins des présentes ;
- **Ogreza**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé à Vourles (69390) - 8 rue des mûriers ZA des Plattes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 901 207 050 RCS Lyon, représentée par son président, Monsieur Nicolas Pfennig dûment habilité aux fins des présentes ;

Titulaires de la totalité des actions composant le capital social de la société de la société **AZERGO**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé à Vourles (69390) - 8 rue des mûriers ZA des Plattes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 499 946 630 RCS Lyon (ci-après, la "**Société**"), (ci-après, les "**Associés**").

**APRES AVOIR RAPPELE QUE :**

Ogreza a procédé ce jour à l'acquisition par voie de cession et d'apport, de 91,94% du capital social et des droits de vote de la Société (ci-après, l'"**Opération de Reprise**") ;

Le financement de l'Opération de Reprise et des frais y afférents sont pour partie assurés au moyen de la souscription par OGREZA d'emprunts souscrits auprès de (i) la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est et de (ii) la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes d'un montant global maximum en principal de trois millions d'euros (3.000.000 €), dont un million d'euros (1.000.000 €) destiné au paiement d'un éventuel complément de prix (ci-après, les "**Banques**").

(Ci-après, les "**Contrats de Prêt**")

**ONT PRIS LES DECISIONS CI-APRES RAPPORTEES DANS L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :**

- Agrément des Banques en cas de mise en œuvre du Nantissement de Compte Titres Financiers Azergo ;
- Nomination du nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents suivants ont été préalablement remis à la collectivité des associés :

- Les statuts de la Société ;
- Les projets de Contrats de Prêt ;
- Le projet de la déclaration de nantissement de compte-titres financiers par laquelle la société Ogreza consent un nantissement de premier rang du compte de titres ouvert en son nom dans les comptes titres de la Société et au crédit duquel sont inscrits 91,94 % des actions de la Société, au profit des Banques en garantie des Contrats de Prêt (ci-après, le "**Nantissement de Comptes-Titres Financiers Azergo**") ainsi que de tout document y afférent ;

### **PREMIERE DECISION**

#### ***Agrément des Banques en qualité de nouveaux associés en cas de réalisation du Nantissement de Comptes Titres Financiers Azergo***

La collectivité des Associés, décide, en tant que de besoin, d'agréer expressément en tant que de besoin les Banques et leurs successeurs éventuels en qualité de nouveaux associés de la Société en cas de réalisation du Nantissement de Comptes Titres Financiers Azergo et déclare renoncer aux formes et délais de la clause d'agrément prévue à l'article 13 des statuts.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME DECISION**

#### ***Nomination du nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire***

La collectivité des Associés, connaissance prise de la lettre de démission de ses fonctions de Président adressée par Monsieur Nicolas Pfennig à la Société le 21 juillet 2021, prend acte de la démission de Monsieur Nicolas Pfennig de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour, et décide de nommer en lieu et place, à compter de la présente décision et pour une durée indéterminée, la personne suivante :

**Ogreza**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé à Vourles (69390) - 8 rue des mûriers ZA des Plattes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 901 207 050 RCS Lyon.

La collectivité des Associés prend acte de ce que Ogreza a d'ores et déjà déclaré accepter lesdites fonctions et que Ogreza ainsi que son Président ne font l'objet d'aucun empêchement, incapacité, interdiction ou incompatibilité susceptible de leur interdire l'exercice des fonctions de Président de la Société.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME DECISION**

#### ***Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales***

La collectivité des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

*Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

\* \*  
\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui, après lecture, a été signé par le Président et l'ensemble des associés de la Société.

---

**Pour Brigood**

Ogreza  
Représentée par Monsieur Nicolas Pfennig  
Associé

Signature :

DocuSigned by:  
  
26CBC36AB908407...

---

**Pour Ogreza**

Monsieur Nicolas Pfennig  
Président et Associé

Signature :

DocuSigned by:  
  
26CBC36AB908407...

---